

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
 - en exercice : 10
 - qui ont pris part à la séance : 08
 - votants 10 (dont 2 pouvoirs)

Date de convocation : 04/04/2024

Date d'affichage : 04/04/2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le onze avril deux mil vingt-quatre à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte -
 Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien
 COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent -

Absents excusés : Mme PERRIN Marie-Josèphe pouvoir à Mme RENARD Brigitte
 Mr VERNERET Jacques pouvoir à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : TARIFS 2024 REDEVANCES EAU POTABLE

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 38-2023 du 05/12/2023.

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Par courrier du 23 novembre dernier, un collectif d'abonnés au service d'eau de la commune a porté à la connaissance de l'agence de l'eau la délibération du conseil municipale n°37-2022 du 3 novembre 2022 qui fixait les tarifs des redevances eau à compter du 1^{er} janvier 2023.

La commune n'a pas à délibérer sur les taxes votées par l'agence de l'eau.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, **DECIDE DE NE PAS MODIFIER les tarifs de l'eau potable pour l'année 2024 :**

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
REDEVANCES EAU		
Terme fixe annuel EAU	65,00 €	65,00 €
Terme fixe annuel compteur eau potable 5 m3	105,00 €	105,00 €
Terme fixe annuel EAU par logement supplémentaire	55,00 €	55,00 €
M3 EAU (jusqu'à 200 m3/an) (taxes en sus)	1,00 €	1,00 €
M3 EAU (de 201 m3/an à 300 m3/an (taxes en sus)		+0,50 €/m3
M3 EAU (à compter de 301 m3/an) (taxes en sus)		+1,00 €/m3
Pas d'augmentation au-delà de 200 m3/an pour les élevages		

Et ont les membres présents signé au registre
 AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.



Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL